

SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 DICONNE
Tél.: 03.85.72.00.23



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE DICONNE

L'an deux mille vingt-six et le 20 du mois de mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire Robert COULON, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Thierry MANGEL, le plus âgé des membres du conseil

Etaient présents : Mme Marion SAVOY, M. Benoit FRANCOIS, Mme Sabine ROBY, M. Thomas MAURY, Mme Adeline PEIGNE, M. Thomas SASSOT, Mme Deborah MICHAUDET, M. Thierry MANGEL, Mme Floriane LOBIETTI, M. Valentin COLLARD, Mme Joëlle TEPPAZ

Etaient représentés :

Etaient excusés :

A été nommé secrétaire de séances : Mme PEIGNE Adeline

Délibération
2026-06

OBJET : Election du Maire

REUNION DU
20/03/2026

Date de convocation :

16/03/2026

Date d'affichage :

23/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents ou représentés : 11

Absents : 0

Le conseil municipal, sur la convocation du Maire sortant,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 11 voix

A obtenu :

– Mme Marion SAVOY : 11 (onze voix)

- Mme Marion SAVOY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

Fait et délibéré à DICONNE le 20 mars 2026,

Le Maire,

Mme Marion SAVOY

